

PUBLICIS GROUPE SA

Société anonyme au capital de 73 039 252,80 €
Siège social : 133 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris
RCS : 542 080 601

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant
accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne
d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2012

vingtième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L.225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la société et de ses entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 2 800 000 euros, étant précisé que ce plafond est commun aux émissions susceptibles d'être réalisées au titre de la présente délégation et de la vingt et unième résolution. Ce montant nominal maximal s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la treizième résolution.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Votre directoire vous propose également, dans la vingt-deuxième résolution, de pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de Commerce est applicable.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la

PUBLICIS GROUPE SA

Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

*Assemblée du
29 mai 2012*

proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

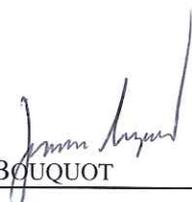
Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

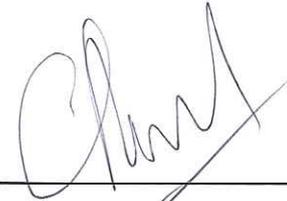
Fait à Paris-la Défense et à Courbevoie, le 19 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG et
Autres**



JEAN BOUQUOT



CHRISTINE STAUB

MAZARS



LOÏC WALLAERT



ANNE-LAURE ROUSSELOU